



Occupation de notre place de parking

Par **As95**, le **14/11/2014** à **10:50**

Bonjour, nous louons un appartement comprenant "une place de parking sous l'auvent" (c'est écrit comme cela dans le bail). Sous l'auvent en question, nos deux voitures rentrent sans gêner la circulation ni les manoeuvres des autres occupants. La propriétaire refuse que nous garions nos deux véhicules sous l'auvent et nous menace de faire enlever une des voitures après un constat d'huissier. Est-ce légal? Que pouvons-nous faire?
Merci de vos réponses

Par **domat**, le **14/11/2014** à **11:19**

bjr,
si vous louez une place de parking cela signifie que c'est pour un véhicule et non deux.
peut-être prévoit-il de louer le second emplacement disponible.
donc vous devez respecter ce qui est prévu dans votre bail d'habitation.
cdt

Par **As95**, le **14/11/2014** à **11:30**

Il n'y a pas d'autre emplacement disponible, si quelqu'un d'autre se gare sous l'auvent, nous ne pouvons plus sortir notre véhicule.

Par **BBrecht37**, le **14/11/2014** à **12:51**

Bonjour,

Comme précisé par Domat, si votre bail prévoit une place de parking, c'est une place pour un véhicule, pas pour deux.

Si vous pouvez garer vos deux véhicules, on peut très bien imaginer que le propriétaire puisse souhaiter louer la place occupée par votre second véhicule.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **14/11/2014** à **14:54**

Bonjour,
en gros vous pouvez garer VOS 2 véhicules mais pas l'un des vôtres et celui d'une autre personne ? Sinon ça gêne ? Bizarre non ?

Par **As95**, le **14/11/2014** à **16:15**

Non, ça n'a rien de "bizarre" l'auvent fait à peine 2 mètres de large et si j'y gare ma voiture et que quelqu'un d'autre se gare derrière moi, je ne peux pas sortir. Il n'y a aucun tracé au sol et en serrant au maximum nos voitures nous rentros. Je me vois mal aller demander à un de mes voisins de sortir sa voiture à chaque fois que je dois partir. Le propriétaire ne peut donc mettre aucun autre véhicule sous cet auvent accolé au bâtiment.